

ATELIER 5 : LES RELATIONS ENTRE TIERS-LIEUX ET COLLECTIVITÉS

Description de l'atelier :

Projets hybrides et nouveaux, les tiers-lieux sont encore peu connus de certaines Collectivités Territoriales. Ces dernières peuvent adopter une posture prescriptive avec les tiers-lieux, posture déconnectée de la dimension citoyenne et de l'ambition de coopération portées par de tels projets.

L'objectif de cet atelier est d'identifier les leviers pour faciliter les partenariats entre tiers-lieux et collectivités territoriales : points bloquants récurrents, modèles de partenariats public-privé-citoyens à diffuser et pistes d'évolutions réglementaires ou de transformation publique. Les discussions sont plus particulièrement axées sur les techniques contractuelles efficaces entre les tiers-lieux et la puissance publique. Les conventions de mise à disposition, les conventions pluriannuelles d'objectifs ou les autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont des exemples de leviers évoqués.

Personnes présentes :

DENAES Aurélien	Membre du Conseil National des Tiers-Lieux Co-fondateur de 2 tiers-lieux à Malakoff (92) : Casaco et La Tréso
MARTIN Tilen	Chargée de mission problématiques juridiques et enjeux fonciers - France Tiers-Lieux
KARINTHI Jean	Membre du CNTL, Co-fondateur du tiers-lieu l' Hermitage à Autrêches (60)
GALET Didier	Fondateur de Brie'Nov , laboratoire d'innovation territoriale et citoyenne
ROSSI Éric	Conseiller Europe et Territoires Familles Rurales
PITOT Clayre	Bouillon cube à Causse de la Selle (34) Tiers-lieu culturel et rural.
DRILLET Gwenola	Coordinatrice générale de la conciergerie de l' Hôtel Pasteur , tiers-lieu à Rennes (35).
PHELIP Margault	Directrice générale Impact Studio , tiers-lieu d'activités à Paris (75).
MICHARDIÈRE Eugénie	Chargée de mission tiers-lieux Région Nouvelle-Aquitaine.
BRASSEUR LEGRY Olivier	Délégué général, Francas du Doubs , tiers-lieu à Besançon (25).
PEANT Fanny	Directrice Business Development Interfaces , Paris (75).
FEDERICI Anne-Laure	Déléguée générale du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire.
LEDOUX Emmanuelle	Directrice Générale de l' Institut National de l'Économie circulaire , Paris (75).
DE VISMES Armelle	Chargée de mission ESS à la Communauté de Communes des lisières de l'Oise (60).
CARON Eulalie	Apprentie, Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (60).
HARTMANN Isabelle	Juriste en droit public
BOMPOINT Juliette	Co-fondatrice de La Main Foncièrement Culturelle , foncière accompagnant l'achat de tiers-lieux culturels.
DE DURFORT Béatrice	Co-fondatrice de Durfort-Ilutiu conseil , membre du CA de La Main Foncièrement Culturelle.
BERON Chloé	Co-fondatrice du CIAM, tiers-lieu culturel à Aix en Provence.

L'atelier a permis aux tiers-lieux et collectivités territoriales présentes d'échanger sur les formes de partenariats entre leurs structures. Après avoir identifié les manques et les besoins, les acteurs présents ont formulé des propositions, notamment sur les dispositifs d'ingénierie et de financement qui pourraient être mis en place par la puissance publique et à destination des tiers-lieux.

Point 1 : Ingénierie

Problématique :

La carence d'un dispositif d'ingénierie financé par les CT qui permettrait l'émergence de tiers-lieux sur les territoires.

Pratiques actuelles :

Quelques collectivités ont mis en place ce genre de dispositif :

- La Région Nouvelle Aquitaine finance le Ramdam, des rendez-vous régionaux et thématiques de tiers-lieux de Nouvelle Aquitaine via le financement du réseau régional porté par la Coopérative des Tiers-lieux.

Proposition d'évolution :

Créer un dispositif de diagnostic local "citoyens - associations - entreprises" qui prendrait la forme d'une étude des **besoins locaux** en intégrant **un recensement du foncier public disponible**.

Ce diagnostic se ferait à l'échelle du bassin de vie, de l'intercommunalité.

Il impliquerait des acteurs locaux privés ou publics, des collectifs constitués, des associations, et permettrait une **co-construction** des besoins communs avec les collectivités.

Il s'insère dans une logique de droit à l'expérimentation et de prototypage.

- La méthodologie de ce diagnostic pourrait s'inspirer du diagnostic social urbain (commandé volontairement par une commune ou un EPCI), mais également du PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- Qui serait à l'initiative de ce diagnostic ?
→ Laisser l'initiative à un collectif constitué. Mais en cas de carence, la collectivité locale pourrait porter l'initiative, au moins sur la phase d'amorçage.
- Inspiration : Fondation territoriale au Canada : [Signes vitaux](#) (*community for nation of canada*) / **table de discussion sur les données publiques. Publication des 5 indicateurs vitaux**, engagement de la CT à travailler ces enjeux.
- Financer la phase de co-construction du Collectif qui va coordonner la diagnostic ainsi que la phase d'animation pour mettre en réseau les acteurs du territoire.
- **Proposition de financement du diagnostic** : LEADER, contrat de territoire, Financement rétroactif (budgets à-posteriori).
Un Médiateur financé pour la mise en relation entre les tiers-lieux et les collectivités : un tiers qui vienne pour faciliter le dialogue territorial.
- L'ANCT cherche à accompagner les collectivités dans la mise en place de financements de l'ingénierie. Priorisation : communes de - de 3 500 habitants. Des discussions sur les modalités de cette démarche de facilitation sont à entreprendre.

Prochaines étapes sur le point 1 :

- Se renseigner sur le concept des Signes Vitaux canadiens.
- Travailler avec l'ANCT au sujet de leur volonté d'accompagnement des collectivités dans le financement de la facilitation.

Point 2 : Financement

Problématique :

Le manque de lisibilité et de visibilité des financements auxquels peuvent prétendre les tiers-lieux. Les opportunités sont nombreuses mais trop segmentées pour les tiers-lieux.

La parcellisation des appels à projet entraîne un besoin de ressources salariales important pour les tiers-lieux. Or le salariat est peu développé dans les petites structures.

Pratiques actuelles :

- Les collectivités souhaitent rarement entrer dans des démarches de co-financement.
- Au niveau des financements à l'échelle du département il peut exister : le contrat de territoire, La Fabrique de Culture (dans le 93 avec une réflexion sur les tiers-usages). Dans les Bouches du Rhône : les structures ne peuvent être en lien qu'avec un service à la fois ce qui est inadapté avec leur hybridation d'activités. Les tiers-lieux s'adaptent à l'organisation des services des collectivités.

Proposition d'évolution :

- Décentraliser la compétence tiers-lieux à une seule Collectivité : la Région puisqu'elle est en charge de l'aménagement du territoire.
- Faciliter l'accès aux financements en simplifiant les dossiers de subvention (ou en proposant d'autres alternatives) pour permettre à de plus petites structures de répondre.
- **Inscrire les tiers-lieux dans les contrats de relance transition écologique** (CRTE entre l'Etat et les inter-co).
- **Créer une conférence des financeurs** : réunissant tous les porteurs de projets ESS du territoire, avec des financeurs privés, des techniciens et élus.
- L'ANCT travaille sur la préfiguration d'un **fonds d'investissement** avec la Caisse Des Dépôts. L'ANCT cherche à modéliser les étapes globales d'un projet et détailler les besoins financiers à chaque échelon.
- Aller vers des systèmes de mutualisation de trésorerie. Exemple d'Actes If : fonds de trésorerie de 50k € utilisable pour chacun des 35 lieux qui composent le réseau.

Prochaines étapes sur le point 2 :

- Créer une typologie des financements à mobiliser par étape de vie du tiers-lieu avec l'ANCT et la diffuser sur le site de France Tiers-Lieux.
- Inscrire les tiers-lieux dans les Contrats Relance et de Transition Écologique entre l'Etat et les intercommunalités.
- Travailler avec l'ANCT sur les fonds patients.